

Notre équipe

- une infirmière coordinatrice

En charge des partenariats,
de la coordination des intervenants.

- une ergothérapeute

Qui réalise l'évaluation des capacités de la personne, élabore le projet de soins, rédige le compte-rendu destiné aux médecins.

- deux assistantes de soins en gérontologie

Qui réalisent les séances de réhabilitation suivant les objectifs établis.



Notre zone d'interventions

Certaines communes du Canton de Valençay :

Chabris, Menetou sur Nahon, Varennes sur Fouzon, Gehée, Jeu-Maloches, Ecuillé, Heugnes, Selles sur Nahon, Frédille, Pellevoisin, Villegouin, Préaux, Lye, La Vernelle, Fontguenand, Villentrois, Valencay, Veuil, Faverolles, Luçay le Mâle, Vicq-sur-Nahon, Langé.

Certaines communes du Canton de Levroux :

Baudres, Moulins-sur-Cephons, Saint-Martin-de-Lamps, Saint-Pierre-de-Lamps, Francillon.

Certaines communes du Canton de Buzançais :

Saint-Médard, Palluau-sur-Indre, Arpheuilles, Clion, Le Tranger, Murs, Cléré-du-Bois, Châtillon-sur-Indre, Fléré-la-Rivière, Saint Cyran-du-Jambot, Sougé, Argy, Saint-Lactencin, Buzançais, Saint-Genou.

Canton de Le Blanc :

Ingrandes, Concremiers, Saint-Aigny, Le Blanc, Pouligny-Saint-Pierre, Douadic, Rosnay, Ciron, Ruffec, Martizay, Lingé, Lureuil, Tournon Saint Martin, Néons sur Creuse, Preuilly la Ville, Lurais, Fontgombault, Sauzelles, Mérigny, Sainte Gemme, Saulnay, Villiers, Paulnay, Obterre, Azay le Ferron, Saint Michel en Brenne, Mézières en Brenne

Certaines communes du Canton de Saint-Gaultier :

Meobecq, Migné, Vendoeuvres

Vous êtes concernés par

la maladie d'Alzheimer, par une maladie neurodégénérative (démence à Corps de Lewy, démence fronto-temporal, parkinson...), un AVC, ou encore des troubles de la mémoire. Cela, entraîne des difficultés dans votre vie quotidienne ?

Nous pouvons vous aider !

Interventions à domicile



Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

Centre Hospitalier de Châtillon sur Indre

13, avenue de Verdun

36700 CHÂTILLON SUR INDRE

Tél : 02 54 02 33 26

Mail : esa@ch-chatillon.fr

Qui peut en bénéficier ?

Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, d'une maladie neurodégénérative (démence à Corps de Lewy, démence fronto-temporal, parkinson...), d'un AVC, ou encore de troubles de la mémoire, à un stade léger ou modéré dont le diagnostic a été posé, sans condition d'âge.

Comment en bénéficier ?

Sur prescription médicale de « soins d'accompagnement et de réhabilitation » par :

- le médecin traitant
- le médecin neurologue
- le médecin de la consultation mémoire

Où ?

Les séances sont réalisées à domicile.

Durée ?

Bilans + 15 séances maximum par an, réalisées en moyenne sur 3 mois.

Possibilité de renouvellement l'année suivante.

Quel coût ?

Sur prescription médicale, cette prestation de soins est intégralement prise en charge par la sécurité sociale, avec dispense d'avance de frais.

Quels objectifs ?

Les soins d'accompagnement et de réhabilitation à domicile visent à :

- Préserver l'autonomie de la personne en maintenant ou en développant les capacités restantes : capacités motrices, sensorielles, cognitives, comportementales et de communication.
- Encourager et soutenir les proches aidants



Comment ?

- en sollicitant la personne pour qu'elle soit actrice de sa prise en charge
- en stimulant la personne dans des activités adaptées et individualisées (activités de loisir, sorties...)
- en favorisant sa participation aux gestes de la vie quotidienne (s'habiller seul, se préparer à manger, aller faire les courses...)
- en conseillant l'aidant (sur les activités et/ou les attitudes à privilégier, valorisation de leur action, prévention de l'épuisement, informations sur les structures de répit)
- en aménageant l'environnement pour favoriser l'autonomie et éviter les accidents domestiques

